

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPAGNONS

Traitement de l'eau de surface avec désinfection au chlore et par rayonnement UV (OSChV)

Le compagnon d'apprentissage doit :

- avoir un des certificats de qualification professionnelle suivants délivrés par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale:
 - OST
 - OSTUD
 - OSChV

et trois ans d'expérience pertinente et récente dans le domaine de l'opération d'une station de traitement de l'eau de surface avec désinfection au chlore et par rayonnement UV, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu.

ET

- avoir des aptitudes à communiquer (savoir établir une relation de confiance, savoir écouter, questionner et donner un suivi (rétroaction personnalisée) pour transmettre son savoir-faire;

faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, être intègre et posséder une expertise reconnue pour évaluer le degré de maîtrise des compétences par l'apprenti.